

# Introduction

## La théorie de la régulation : analyser un monde qui change

Robert BOYER, Jean-Pierre CHANTEAU, Agnès LABROUSSE & Thomas LAMARCHE

Apparue dans les années 1970, la théorie de la régulation s'inscrit dans les approches d'économie politique relevant de l'institutionnalisme historique. Elle s'est largement renouvelée depuis, notamment pour comprendre les dynamiques de modes de régulation et régimes d'accumulation autres que le fordisme, pour appréhender la diversité des espaces socio-économiques, mais aussi pour mieux intégrer les questions d'écologie ou de genre, par exemple. Ce *Nouvel état des savoirs* en rend compte pour mieux outiller l'enquête, discuter les résultats et réinterroger l'approche régulationniste, en créant des synergies avec d'autres approches et disciplines. Cette introduction générale en retrace les principaux éléments.

Les économies se transforment et affrontent des facteurs de crises majeures, véritables défis pour l'économie en tant que discipline : l'urgence écologique est désormais une préoccupation vitale ; les inégalités économiques et la précarisation sociale s'aggravent ; l'inertie des inégalités de genre ou de race est frappante alors même que ces catégories sont des constructions socio-historiques souvent mal appréhendées par les économistes ; les politiques néolibérales suscitent des contestations dont les formes se durcissent et l'intensité croît ; la crise du Covid-19 interroge la hiérarchie dominante entre intérêts économiques et logiques de santé publique ; les stratégies rentières et les impératifs géopolitiques, hier négligés au profit de la recherche de la performance économique dans la compétition internationale, font un brutal retour. Comprendre comment de tels phénomènes interagissent et les articuler dans une matrice systémique est un trait saillant de l'approche régulationniste ; en faire l'état des lieux est un premier enjeu de cet ouvrage. Autre enjeu, fournir des outils à une nouvelle génération de chercheurs en économie mais aussi en sociologie, sciences politiques ou géographie qui aspirent à maîtriser des concepts et des méthodes pour mener leurs recherches dans des domaines socioéconomiques variés. Enfin, la théorie de la régulation (TR) comme matrice intellectuelle se doit de faire le

point sur ses acquis mais aussi ses impensés afin d'identifier de nouvelles perspectives par un effort conjoint d'auto-analyse, de mise en regard avec d'autres approches et, surtout, de confrontation au terrain, qui est l'épreuve de vérité de toute démarche scientifique.

Cette triple ambition est présentée dans cet ouvrage avec un effort d'exposition aussi pédagogique que possible du cadre d'analyse, ouvert à des discussions internes et externes : la matrice d'analyse régulationniste peut être enrichie de multiples façons, notamment par un élargissement et un approfondissement critique des thèmes, méthodes et concepts abordés. Cet effort se traduit aussi par une partie explicitement méthodologique, afin de fournir une palette d'outils variés à l'étudiant en économie ou au chercheur confirmé.

S'il propose une grande diversité de thématiques et de perspectives, il ne peut pas, cependant, être exhaustif. Il n'était évidemment pas possible de réunir tous les chercheurs qui, en France, au Québec, en Autriche, etc., ont contribué et contribuent à la TR. Ce « nouvel état de l'art » vise d'abord à situer et restituer certains résultats et renouvellements conceptuels et empiriques de la TR en vue de susciter de nouveaux développements.

Initiée en 1976 par Michel Aglietta, avec plusieurs bilans collectifs (Boyer & Saillard dir., 1995, actualisé et augmenté en 2002 ; Boyer dir., 2018), la TR s'est en effet renouvelée. Certains concepts ont été réévalués, de nouveaux terrains analysés, des problématiques originales explorées. Cette dynamique est, bien sûr, d'abord ancrée dans les travaux d'un réseau de recherche qui s'est développé en France et à l'étranger. L'association Recherche & Régulation et surtout la *Revue de la Régulation*<sup>1</sup> s'en font l'écho régulier mais non exclusif : ces travaux s'inscrivent dans le champ des institutionnalismes (Théret, 2003 ; Chavance, 2012) et n'ont pas vocation à constituer une école au sens strict, comme en témoigne aussi la liste des auteurs de cet ouvrage.

Ce *Nouvel état des Savoirs* poursuit donc la même ambition didactique qui a fait le succès de *Théorie de la régulation, un état des savoirs* (1995, réédité en 2002) : des chapitres courts, des tableaux et schémas, des bibliographies de référence et un sommaire qui offre un panorama non exhaustif mais aussi large et stimulant que possible. Susciter la curiosité, l'appétit de recherche, mieux outiller l'enquête, discuter les résultats et réinterroger la grille d'analyse pour renforcer la cohérence et l'avancée du programme et les synergies avec autres approches et disciplines, voilà ce qui nous a animés dans la réalisation de cet ouvrage. Cette introduction générale en donne un aperçu.

## Saisir les crises et le changement : une économie politique institutionnaliste

La TR peut être vue comme une forme originale d'économie politique profondément ancrée dans les sciences sociales. Elle s'est largement renouvelée dans un contexte académique souvent hostile, caractérisé par la domination des courants économiques standard.

---

1. Le site de l'association se trouve à l'adresse [www.theorie-regulation.org](http://www.theorie-regulation.org), celui de la *Revue de la régulation* à l'adresse <https://journals.openedition.org/regulation>.

Loin de définir une approche normative en termes de rationalité et d'équilibre, ou de poursuivre un travail économétrique ou expérimental sans réelle ambition théorique, l'ouvrage propose des perspectives permettant de relier l'économie aux autres disciplines des sciences sociales, voire aux sciences de la nature. Une partie de ce volume est d'ailleurs construite autour de dialogues au sein des disciplines et entre elles. De cette manière, des processus qui ne trouvent pas leur place dans la science économique standard peuvent être rendus intelligibles, notamment la succession et la transformation constante des crises économiques et financières mais aussi écologiques, ainsi que les liens entre mouvements sociaux, médiations politiques et dynamiques économiques.

Cette démarche approfondit et étend l'ambition initiale de la TR. Celle-ci entendait caractériser les facteurs de la crise des années 1970 en les résitant dans les compromis sociaux qui s'étaient formés pour soutenir la viabilité remarquable du régime d'accumulation fordiste en France et aux États-Unis après la Seconde Guerre mondiale puis son érosion débouchant sur une crise endogène. L'enjeu était aussi de comprendre les transformations profondes à l'œuvre lors des grandes crises du xx<sup>e</sup> siècle, en explorant une variété croissante de pays et de périodes. Une approche novatrice s'est ainsi progressivement développée pour tenter d'appréhender les institutions de l'économie dans leur historicité, avec la volonté de comprendre l'accumulation et les crises du capitalisme à l'aide d'un noyau de catégories fondamentales : régime d'accumulation, mode de régulation, formes, hiérarchie et complémentarités institutionnelles, petites et grandes crises.

Depuis son émergence dans les années 1970, la TR a été largement renouvelée, notamment pour comprendre les dynamiques d'autres modes de régulation et régimes d'accumulation que le fordisme, pour appréhender la diversité des espaces socio-économiques où se jouent des conflits et émergent de nouvelles régularités, mais aussi pour mieux intégrer les questions d'écologie ou de genre. La TR est ainsi partie prenante des approches dites « hétérodoxes » de l'économie, attachées au pluralisme des pensées, des concepts, des méthodes et des objets. Elle participe aux développements en cours de la socio-économie. Elle a d'ailleurs été diffusée bien au-delà de l'économie, notamment à l'international, où elle a rencontré un certain succès dans les départements de géographie et de sciences politiques en particulier. Elle présente de nombreuses affinités avec les courants relevant de l'institutionnalisme historique en science politique ou en sociologie, par exemple (Théret, 2003 ; Streeck & Thelen, 2005). Le point commun de ces approches est de mettre l'accent sur le rôle structurant des institutions pour saisir des réalités en perpétuel mouvement. Pour explorer ces réalités mouvantes et diverses, la TR propose un cadre heuristique qui s'est étoffé au fil des recherches.

## **Un cadre heuristique augmenté**

Fondamentalement, la TR propose une matrice heuristique (A1 Labrousse, 2023) qui équipe et structure l'enquête de sa conception à son interprétation. C'est l'objet de la partie A (voir le schéma synoptique décrivant la cohérence d'ensemble de l'ouvrage

ci-après) que de remobiliser les concepts fondamentaux en ajustant l'appareillage de la TR aux pratiques actuelles des recherches. Les concepts intermédiaires et la variété des outils méthodologiques ouvrent aussi sur une pluralité de pratiques et de systèmes de preuve.

On sait que la TR s'est d'abord constituée pour fonder une macroéconomie institutionnaliste historique visant à expliquer dans un même mouvement le relatif « succès »<sup>1</sup> socio-économique des capitalismes durant les « Trente Glorieuses » et leur entrée en crise. L'accumulation du capital repose sur des contradictions à propos de la répartition, de l'exploitation des humains comme des ressources naturelles, de la concurrence, etc., et donc des conflits que chaque forme et modalité historiquement distincte de capitalisme ne peuvent contenir indéfiniment.

Identifier ces formes est un objectif premier de la TR car la dynamique économique n'est pas soumise à une loi générale, mais à des modes de régulation situés (échelles internationale, nationale, sectorielle ou organisationnelle, relatives à l'architecture institutionnelle en vigueur). Pour cette raison, l'économie institutionnaliste en général et la TR en particulier placent au cœur de toute visée théorique la compréhension de la diversité dans le temps et dans l'espace que montrent les divers chapitres de la partie C.

Le processus d'accumulation repose sur des actions orientées par des habitus et normes situés, qui se construisent de façon non réductible à une conception économiste et évoluent au fil des interactions sociales et des crises, sans jamais parfaitement s'ajuster. La dynamique d'accumulation passe particulièrement par les modalités de la mise au travail et par des dispositifs d'appropriation que la problématique des « communs » permet de déconstruire (C6 Allaire, 2023). C'est d'ailleurs pour mieux saisir ces processus d'appropriation de la valeur et tout aussi fondamentalement les régimes de propriétés sous-jacents (dont l'appropriation du foncier et des « ressources naturelles ») que la notion de régime d'accumulation a été étendue à celle de régime d'accumulation *et d'appropriation* (A1 Boyer, 2023). La compréhension des interactions produisant ces normes et régimes est aussi travaillée par une approche méso (A1 Lamarche, 2023), par les conceptualisations des modèles productifs (A1 Montalban, 2023) et de l'entreprise (C6 Chanteau & Postel, 2023).

Aux différentes formes historiques correspondent ainsi des formes de régulation de sociétés intrinsèquement diverses, et particulièrement des conflits entre groupes sociaux et classes qui sont un moteur crucial des dynamiques économiques. D'où l'importance prise aussi par la matrice gramscienne en termes de blocs sociaux dominants qui structure une approche profondément renouvelée du rôle du politique dans la TR (A1 Amable & Palombarini, 2023).

---

1. N'oublions pas que, au-delà d'une exceptionnelle croissance du pouvoir d'achat moyen des ménages, les « Trente Glorieuses » ont aussi été les « trente pollueuses » (Jarrige & Le Roux, 2017) et qu'elles ont largement contribué à la grande accélération du capitalocène (Bonneuil & Fressoz, 2013).

## Le rôle séminal de l'abduction

Si l'on s'attache aux dimensions épistémologique et méthodologique, il apparaît dèsormais (ce qui n'était pas le discours de la TR sur elle-même en 1995-2002) que la TR porte fondamentalement une démarche abductive de construction de l'objet, au sens des philosophies pragmatiques (A1 Labrousse, 2023). La proposition abductive ne consiste pas seulement à confirmer ou infirmer une hypothèse déjà existante, mais à produire de nouvelles théorisations permettant d'expliquer causalément de nouvelles régularités dont certaines peuvent être inédites (émergence endogène de la nouveauté). Afin de monter en généralité, le chercheur procède alors à des allers-retours entre terrains et théorie. C'est dans cette acception que l'on dit parfois que la TR est un point de vue et une méthode, car elle part de grilles de compréhension pour explorer des données, produire des faits stylisés et les interpréter. Ce qui suppose toujours une enquête, quelles qu'en soient ses modalités.

Rendre intelligibles les situations observées pour produire des explications causales conduit aussi à mieux intégrer dans l'analyse la dimension symbolique de l'action économique et des médiations institutionnelles, à condition de ne pas réduire le symbolique à des signes sans importance ou purement communicationnels (A1 Chanteau, 2023 ; A2 Théret, 2023). Outre les grandeurs économiques, des affects, des jugements de valeurs, des enjeux domestiques ou politiques interviennent dans les décisions qui résultent *in fine* en compromis institutionnalisés. Cela implique parfois d'autres langages ou d'autres grammaires, comme le font les analyses de la monnaie (A1 Orléan, 2023), des hiérarchies institutionnelles (A1 Amable & Palombarini, 2023), de la culture (B Jessop & Sum, 2023 sur la *Cultural Political Economy*) ou de l'approche relationnelle du pouvoir (A3 Lazega, 2023). C'est notamment le cas de la finance (C2 Lemoine, 2023 ; C5 Montagne, 2023), mais aussi des conditions de transformation des rapports sociaux de genre (A2 Bodet & Lamarche, 2023) ou des mondes biophysiques (C1 Vivien, 2023 ; A2 Cahen-Fourot, 2023).

## Rendre visibles des rapports sociaux précédemment négligés

L'évolution du cadre heuristique de la TR ne résulte pas seulement du renouvellement du réel, elle tient aussi à une évolution des manières de voir et de donner à voir des objets et des rapports sociaux jusque-là laissés dans l'ombre. Les théories économiques sont elles-mêmes le produit d'acteurs individuels et collectifs pris dans des champs professionnels situés. La TR n'y fait pas exception. Qu'elle ait émergé dans les années 1970 chez de jeunes économistes souvent formés à polytechnique et à l'ENSAE, œuvrant pour beaucoup d'entre eux dans des administrations centrales comme l'INSEE, la Direction de la prévision ou le Commissariat général au plan (Vidal, 2001) explique en partie le prisme à dominante macroéconomique des travaux pionniers de la TR. Le rôle structurant du marxisme de cette époque est sans doute pour beaucoup dans l'holisme méthodologique qui marquait les débuts de la TR. Que les « pères fondateurs » de la TR soient, à de notables exceptions près, des hommes n'a pas été sans effets sur l'invisibilisation, au sein des formes institutionnelles, d'un rapport social pourtant structurant :

le genre (Lamarche & Lefèvre, 2019). Que la TR ait longtemps eu des difficultés à se saisir pleinement des questions écologiques (A2 Cahen-Fourot, 2023) prend racine dans une série de facteurs situés. On peut y voir l'expression des conceptions de la croissance alors hégémoniques dans la discipline économique et de l'illusion dominante pendant les trente glorieuses de la maîtrise de la « nature » par l'humain. Mais cela n'explique que très imparfaitement la prise en compte tardive du rapport social à l'environnement, des auteurs régulationnistes comme Lipietz (1995) ou Rousseau & Zuindeau (2007) ayant précocement adopté une approche plus critique de la modernité occidentale.

Les prismes du genre et de l'écologie ont ceci de commun qu'ils entendent repeupler les sciences sociales d'êtres et de rapports sociaux invisibilisés : femmes, plantes, animaux etc. Le rapport ambivalent des régulationnistes à l'environnement n'est pas sans rappeler celui du champ des historiens français dans les années 1970-80. Ce champ, initialement dominé par l'école des Annales, s'est trouvé interpellé par une histoire environnementale venue des États-Unis (Cronon, Jacoby, Worster...), une histoire radicale, engagée, dépassant les grands partages (entre humains et nature notamment). Cette histoire environnementale a d'abord été considérée avec prudence, voire scepticisme par les historiens français (Quenet, 2014). Était-elle si innovante ? L'histoire française avec Braudel, ses trois temps, n'avait-elle pas déjà sa géo-histoire ? Cette histoire environnementale ne remettrait-elle pas sur le devant de la scène des déterminismes naturels, ceux-là mêmes que les historiens des Annales s'étaient employés à déconstruire ? C'était pourtant oublier que l'histoire environnementale est distincte de l'histoire de l'environnement (qui voit ce dernier comme fixe et extérieur au social), que la remise en question du grand partage entre humains et nature recompose le social et l'environnemental et en montre les intrications profondes. Il est frappant que la TR, lorsque l'économie écologique a pris son essor en parallèle à l'histoire environnementale, se soit trouvée dans une situation comparable à celle des Annales, l'une de ses sources d'inspiration majeures. La TR s'était en effet construite contre l'interprétation standard de la crise comme résultante d'un choc pétrolier exogène. Aussi a-t-elle d'abord vu dans la mise en avant des flux de matière et d'énergie par l'économie écologique un nouveau déterminisme matériel et asocial. Ce qui était un malentendu pour de larges pans de l'économie écologique.

Depuis, une jeune génération régulationniste (C1 Buchs, 2023, A2 Cahen-Fourot, 2023, C1 Magalhães, 2023, entre autres) a opéré des croisements fertiles avec certains enseignements de l'économie écologique voire de l'histoire environnementale contemporaine (Bonneuil & Fressoz, 2013 ; Jarrige F. & Vrignon, 2020 ; Locher & Fressoz, 2020, Magalhães *et al.* 2019, etc.). Ce renouvellement théorique comme empirique s'est aussi opéré en intégrant certains apports des cadres heuristiques développés par Ostrom et son équipe : SES (*Social-Ecological Systems framework*) et IAD (*Institutional Analysis and Development framework*) (cf. le dossier « Autour d'Ostrom » de la *Revue de la régulation* coordonné par Chanteau *et al.*, 2013). Ils alimentent de leur grammaire institutionnelle le répertoire des règles pris en compte par la TR, tout comme la compréhension du gouvernement des ressources naturelles (C1 Buchs, 2023), des communs (C6 Allaire, 2023) et enfin des faisceaux de droits de propriété (Orsi, 2013) dans leur diversité.

On a insisté ici sur l'importance prise par le rapport social à l'environnement qui est une préoccupation collective majeure, et qui signe un des points importants de renouvellement. Dans le même esprit que pour le rapport social à la nature, un travail collectif est en cours sur le genre. Ce qui fut longtemps un rapport social fantôme de la TR affecte tant les formes du rapport salarial, que la structure d'accumulation et d'appropriation, les indicateurs de richesses, les formes, la circulation et les usages de la monnaie (C3 Guérin, 2023), les régulations méso et micro. C'est désormais une des formes institutionnelles à prendre en compte dans la démarche régulationniste (A2 Bodet & Lamarche, 2023). Cet élargissement des formes institutionnelles souligne la nécessité d'ajuster les instruments et concepts de la TR. C'est aussi dans ce sens que la notion de régime de connaissance (A2 Laurent, 2023) apparaît comme un élément structurant de l'action publique comme privée. Elle renvoie à « l'ensemble de règles, de dispositifs et d'acquis (ressources cognitives, compétences...), qui déterminent la façon dont les connaissances sont produites pour différents types d'objectifs, dont leur qualité est évaluée, dont elles sont rendues accessibles aux services de l'État et à divers types d'acteurs ». Cette économie politique des connaissances intègre notamment des mécanismes de construction de l'ignorance pouvant déboucher sur une « régulation par l'opacité ». On est loin ici d'une appréhension des questions cognitives par de simples « asymétries d'information » où l'information ne serait qu'un signal binaire : ce sont les processus sociopolitiques de construction et de filtrage des connaissances qui jouent au sein d'acteurs inégalement dotés de capacités d'influence. Ce renouvellement ouvre en outre sur des fertilisations croisées avec l'histoire sociale des sciences, l'épistémologie et la science politique. Ces régimes et formes institutionnelles anciennes et nouvelles sont notamment discutés dans les sections A2 et dans la partie C.

## Une démarche ouverte d'enquête

Diverses méthodologies peuvent être mobilisées séparément ou conjointement dans ce cadre de la TR. Ce *Nouvel état des savoirs* propose une section méthodologique insistant sur la variété des méthodes pour enquêter, sans prétendre à l'exhaustivité. C'est l'objet de la section A3. Outre sa boîte à outils conceptuelle (mode de régulation, régime d'accumulation, formes institutionnelles renouvelées), la TR est aussi une démarche structurée par une grande variété de méthodes d'enquête : modélisations macroéconomiques (A3 Lavoie, 2023, A3 Nishi, 2023) et économétrie des changements de régime (A3 Boyer & Michel, 2023), modèles multi-agents (A3 Rouchier, 2023) et analyse de réseaux (A3 Lazega, 2023), analyse de discours (A3 Longuet, 2023) notamment. L'approche régulationniste requiert de mobiliser un pluralisme scientifique et une pluridisciplinarité raisonnée et cohérente (A3 Laurent, 2023), et de développer des méthodes mixtes (A3 Labarthe & Schnebelin, 2023), notamment pour articuler les dimensions quantitatives et qualitatives nécessaires à la compréhension du réel.

La mise en œuvre de ces méthodes et le travail de définition des objets ou d'interprétation des résultats ont aussi incité à rechercher des synergies avec d'autres programmes

de recherche en économie ou dans d'autres sciences sociales, voire en sciences de la nature (A3 Laurent, 2023). La partie B en présente quelques exemples, à nouveau non exhaustifs mais donnant à voir à la fois des acquis et des approfondissements à développer : relations avec la théorie post-keynésienne (B Marie, 2023) ; évolution de l'ancrage marxiste (B Durand, 2023) ; liens avec les conventions (B Jany-Catrice, 2023) et la sociologie des instruments de gestion (B Chiapello, 2023) ; confluences avec la géographie (B Aveline, 2023) ; économie politique culturelle (B Jessop & Sum, 2023) ... En complément à cet ouvrage, la lecture de la *Revue de la régulation* atteste aussi de ce dialogue continu au sein des hétéodoxies et des sciences sociales.

## Une multiplicité de thématiques explorées à différentes échelles

---

La forte dimension méthodologique que l'on a présentée ouvre à son tour sur une grande variété de thématiques d'enquête. La matrice théorique est alors un outil heuristique guidant l'exploration de réalités situées en même temps qu'un outil de systématisation des connaissances issues de ces terrains. L'enquête met à l'épreuve les cadres théoriques existants pour les amender et les compléter.

L'extension progressive de l'approche régulationniste a ainsi fait émerger de nouveaux champs d'analyse retracés dans la plus longue partie de l'ouvrage, la partie C sur les dynamiques. Elle se compose de 6 thématiques principales : l'écologie C1 ; les crises, rentes et financiarisation C2 ; les dynamiques et pluralité monétaire C3 ; le rapport social d'activité et les mutations au travail C4 ; les transformations des espaces mésos C5 et enfin C6 l'entreprise et au-delà (ESS, communs, chaînes globales de valeur, etc.).

### Les relations entre écologie, finance et crises

Les dynamiques d'accumulation sont clairement insoutenables, avec des effets d'irréversibilités marqués. En témoignent notamment les franchissements successifs de 6 des 9 principales limites planétaires (Steffen *et al.*, 2015) et le risque imminent de franchir des points de bascule en cascade. Déployer des outils et des enquêtes pour comprendre les dynamiques écologiques est l'une des extensions majeures des recherches régulationnistes (C1 Vivien, 2023). La discipline économique a minimisé voire ignoré l'économie écologique, notamment l'analyse des métabolismes et flux de matière sans lesquels l'activité éco ne peut opérer (C1 Magalhães, 2023). Leur gouvernement est une affaire de construction de compromis institutionnalisés organisant ces flux comme le montre l'exemple de l'eau : selon les rapports de force et le contexte institutionnel des configurations contrastées peuvent exister (C1 Buchs, 2023). En conséquence, toutes les formes institutionnelles devraient incorporer cette composante vitale des régimes d'accumulation et d'appropriation, y compris la politique des banques centrales (C1 Scialom, 2023). On peut d'ailleurs s'interroger sur la notion même d'accumulation et sur les conditions

de faisabilité de modes de régulation anthropogénétiques, structurellement sobres en vue d'une « soutenabilité forte ». Malgré les promesses d'un « monde d'après » lors de la crise du Covid-19, la tendance actuelle est bien plus celle d'une croissance et d'une financiarisation qui n'ont de vertes que le qualificatif.

C'est d'autant plus important que les régimes d'accumulation dominés par la financiarisation sont eux-mêmes entrés dans une succession de crises (C2 Stockhammer, 2023). Pour autant, l'imbrication du monde de la finance et des élites étatiques continue à caractériser nombre de sociétés (C2 Lemoine, 2023) au point de prolonger ces régimes au-delà des contradictions qui les traversent (C2 Clévenot, 2023). Il devient aussi nécessaire d'analyser les régimes rentiers puisqu'ils participent à la détérioration de la situation écologique et sont eux-mêmes mis en mouvement par la spéculation financière (C2 Vercueil, 2023). Ainsi est-il important de revenir sur l'analyse des grandes crises qui sont bien différentes de celles de 1929 ou des années 1970. En effet crises écologique, énergétique, bancaire et politique s'articulent les unes les autres selon un enchevêtrement de processus d'une complexité probablement sans précédent (C2 Boyer, 2023).

## **Deux formes institutionnelles revisitées : pluralité monétaire et rapport social d'activité**

L'approche du régime monétaire par l'économie dominante insiste sur la question de son optimalité et son unicité. C'est une tout autre approche que développe ce *Nouvel état des savoirs*. La viabilité et la recomposition d'un régime monétaire peuvent passer par des monnaies alternatives (C3 Blanc, 2023) et leur compréhension est éclairée par la prise en compte des marges (C3 Ould Ahmed, 2023). Ainsi des formes monétaires réputées archaïques, telles que les tontines, contribuent à la socialisation de groupes qui ne trouvent pas leur place dans les systèmes bancaires modernes (C3 Ould Ahmed, 2023). Les diverses monnaies sont aussi des marqueurs de l'appartenance sociale, tout particulièrement de l'appartenance de genre (C3 Guérin, 2023), ce qui rejoints la volonté des travaux récents de donner sa pleine importance à ce rapport social. Loin de l'hypothèse de neutralité de la monnaie, qui est au centre de la plupart des théories standards, les changements monétaires peuvent être un puissant facteur de transformation de sociétés, telle celle du Nord-Laos (C3 Alary, 2023). La monnaie relie aussi des espaces sociaux entre nations : une monnaie commune aux pays d'Afrique de l'Ouest serait-elle possible et améliorerait-elle la situation des pays membres (C3 Nubukpo, 2023) ? Le capitalisme multipolaire en voie d'émergence est-il compatible avec la poursuite de l'étalon dollar (C3 Guttman, 2023) ? Comment la rivalité monétaire à l'échelle internationale est-elle transformée par les potentialités des monnaies digitales émises par les banques centrales (C3 Aglietta, 2023) ? Armé de ces concepts, le lecteur peut à son tour s'interroger sur le devenir des crypto-actifs qui ambitionnent de devenir la base d'une alternative au système des banques centrales.

Un *aggiornamento* équivalent est à l'œuvre à propos du travail, alors que le rapport salarial reste une forme institutionnelle clé (A2 Michel, 2023). À l'origine, parmi les

diverses composantes du rapport salarial, aucune ne portait sur le rapport de genre. Il est dorénavant pris en compte à partir de l'analyse de la division du travail et de la variété des capitalismes (C4 Brunet & Jeffers, 2023). De longue date, le travail agricole a largement débordé le champ couvert par le contrat salarial typique, ce qui est essentiel à prendre en compte pour l'analyse du développement, en Afrique notamment (C4 Girard, 2023). L'analyse de l'agriculture fournit aussi l'occasion d'une généralisation de la notion de rapport salarial au profit de celle de rapport social d'activité (C4 Magnan & Laurent, 2023). Enfin, l'analyse de ce rapport ne saurait se restreindre à l'organisation et au contrat de travail car elle doit incorporer la problématique de la « protection » sociale et des droits afférents. Dans les pays du Nord, l'État social, même soumis aux assauts des politiques de libéralisation, demeure essentiel dans la sphère tant économique que politique (C4 Da Silva, 2023). Dernière nouveauté, quelles sont les tendances à l'œuvre dans l'enseignement supérieur et la recherche ? Elles manifestent de notables singularités et interrogent les régimes socio-économiques émergents (C4 Lamarche & Michel, 2023). Ces différents chapitres ont un double apport : d'abord ils étendent les notions de base grâce à de nouveaux domaines de recherche, ensuite, ils cernent les changements intervenus depuis les années 2000.

### Conceptualiser l'entreprise et la diversité de ses formes

Les approches contemporaines en économie et gestion ont eu tendance à réduire l'entreprise à la société commerciale régie par la valeur actionnariale, voire aux rapports entre dirigeants et actionnaires. Il est essentiel de remettre en perspective cette forme particulière d'organisation et de construire une théorie générale en ligne avec l'approche régulationniste (C6 Chanteau & Postel, 2023). Deux transformations majeures de l'entreprise capitaliste doivent notamment être prises en compte : l'extension des chaînes globales de valeur a bouleversé tant l'organisation spatiale des entreprises que leur mise en concurrence (C6 Grouiez, 2023) ; l'essor du capitalisme multinational de plateformes numériques marque-t-il une nouvelle étape dans la concentration du capital (C6 Montalban, 2023) ? Il s'agit aussi de saisir les particularités de l'entrepreneuriat de l'économie sociale et solidaire sans ignorer les contradictions qu'il affronte (C6 Richez-Battesti, 2023). Et de façon générale, à quelles conditions les perspectives ouvertes par l'analyse institutionnaliste des communs permet-elles de nourrir des alternatives au fondamentalisme de marché et à l'entreprise capitaliste (C6 Allaire, 2023) ?

### Des dispositifs institutionnels sectoriels aux espaces méso

C'est notamment sur le plan des travaux mésoéconomiques que la TR s'est étendue. Déjà présent de façon plus implicite dans les années 1990, à propos des dispositifs institutionnels sectoriels (Bartoli & Boulet, 1990), ce champ s'est structuré faisant émerger un cadre d'analyse de méso régulationniste (A1 Lamarche, 2023). Ces travaux s'intéressent notamment aux clôtures ou périmètres institutionnels, ou pour le dire autrement aux espaces de validité des compromis sociaux, à savoir les espaces

dans lesquels opèrent des régularités mais aussi des changements. S'y attacher permet d'identifier les processus de différenciation sectoriels, territoriaux (C5 Itçaina, 2023), mais aussi professionnels (C5 Montagne, 2023 pour la finance, C5 Bastien, 2023 à propos du football professionnel) et à l'échelle de l'entreprise (C6 Chanteau & Postel, 2023 ; C6 Richez-Battesti, 2023). Les processus de différenciation territoriale à l'œuvre avaient été identifiés précocement dans le cas de la viticulture (Bartoli & Boulet, 1990) et de l'agriculture (Allaire & Boyer, 1995). C'est maintenant le cas dans de nombreuses autres configurations. C'est notamment une des clés de lectures des transformations de l'hôpital (C5 Domin & Rauly, 2023) et de la marchandisation du care (C5 Gallois, 2023). La théorie est désormais dotée d'analyses et d'outils nouveaux permettant de mieux rendre compte des spécificités nationales mais aussi des dynamiques méso voire micro, et fournit ainsi à l'économiste une « boîte à outils » augmentée et multiniveaux.

Cette évolution pourra contribuer à éviter un « nationalisme méthodologique », au sens que lui donnent Klebaner et Montalban (2020) : « *methodological nationalism as an analysis excessively focused on a 'national-state-level' of regulation. Indeed, the frontiers of sectors are rarely national: they are sometimes embedded at a national or local level, but very often their economic regime of functioning and régulation are transnational.* » Les fertilisations croisées avec la science politique et la sociologie politique – pensons en particulier à l'économie politique internationale (A2 Graz & Dannreuther, 2023) ou à la sociologie politique de l'État et de la finance (C2 Lemoine, 2023) et à celle des réseaux d'acteurs (A3 Lazega, 2023) ou de l'interdépendance des champs (C5 Montagne, 2023) et plus généralement la sociologie (B Ravelli, 2023) – ont permis à la TR de mieux prendre en compte les stratégies des acteurs, leur intentionnalité et leurs pouvoirs d'influence dans la production des institutions ou des règles.

## Des liens entre micro, méso et macro, ou comment changent les modes de régulation

Les approches méso et microéconomiques ne s'attachent pas uniquement à la variété et à la différenciation, elles analysent aussi les processus de mise en régime macroéconomique depuis des entreprises *leader* et un secteur dominant comme la finance. Il en est ainsi avec des entreprises de type GAFAM (A2 Frigant, 2023), notamment dans les activités de plateformes numériques (C6 Montalban, 2023), qui imposent leurs règles et dispositifs à toute une série d'autres acteurs et activités, voire aux États. Ces dynamiques méso promeuvent une appropriation privative et accélérée de données et de transactions, ainsi que les bases d'un possible rapport social d'activité (qualifié temporairement d'« ubérisé »), des formes de produits (dits « dématérialisés »), alors que ces processus sont dominés par une concurrence de type oligopolistique. Du micro, au méso puis au macro, l'analyse en dynamique de ces espaces montre de quelle manière émerge et se déploie ou monte en puissance un régime qu'accompagne aujourd'hui un discours sur la modernité numérique. Les travaux sur les régimes de connaissances (A2 Laurent, 2023) montrent comme pour le numérique la puissance de la privatisation des processus

de légitimation à l'œuvre, qui sont aussi un enjeu de la construction symbolique des régulations (A1 Chanteau, 2023). Cela résonne puissamment avec la dimension politique de la régulation qu'explorent l'approche gramscienne des blocs sociaux dominants (A1 Amable & Palombarini, 2023) et l'analyse du « travail politique » multiscalaire des acteurs publics et privés (B Smith, 2023).

## Une actualisation des trajectoires nationales et une typologie

Alors qu'elle s'était à l'origine attachée à caractériser un petit nombre de régimes nationaux, la TR a étendu son analyse à d'autres régions du monde. La partie D explore plusieurs d'entre elles. Il s'agit pour certaines de terrains déjà explorés comme c'est le cas de l'Amérique latine avec le Brésil (D Bruno, 2023) et l'Argentine (D Ludmer & Neffa, 2023). Le Japon fait l'objet de deux chapitres traitant respectivement des conséquences de l'ouverture internationale sur le mode de régulation « companiste » (D Hirano & Yamada, 2023) et les relations qu'entretiennent hiérarchie et marché (D Uemura & Isogai, 2023). L'Asie s'enrichit aussi d'une analyse de la trajectoire originale de la Malaisie (D Lafaye de Micheaux, 2023).

L'hypothèse de la diversité persistante des capitalismes (D Amable, 2023) est confirmée par les analyses des configurations au sein d'un large échantillon de pays comme au sein des pays asiatiques (D Tohyama & Harada, 2023). L'ouvrage explore aussi deux terrains inédits. D'une part, il analyse comment le mode de régulation « gazpromien » a débouché sur une crise originale, même au sein des régimes rentiers (D Vercueil, 2023). D'autre part, il aborde un continent trop peu étudié par la TR : l'Afrique subsaharienne (D Losch, 2023) ou de l'ouest (C3 Nubukpo, 2023 ; C4 Girard, 2023). Enfin, sont étudiés les rapports de domination entre États-nation et non plus la simple juxtaposition de ces derniers (D Amable, 2023). Cela conduit à revisiter les théories de la dépendance, nées en Amérique latine et qui revêtent une forme nouvelle dans les pays de l'Europe centrale et orientale (D Magnin, 2023). L'extraversion du régime d'accumulation chinois rejoint la question des asymétries de pouvoir au sein des relations internationales (D Sum, 2023). Conceptuellement se trouvent ainsi dépassées les limites, précédemment mentionnées, d'une analyse en termes d'isolats que seraient les États-nation.

## Un programme de recherche pour un changement d'époque ?

Souhaitons que cet ouvrage aide le lecteur à mettre définitivement au rayon des erreurs passées les théories fondées sur l'harmonieuse conciliation, grâce à de pures coordinations de marché, de comportements éclairés par l'optimisation dans un environnement stationnaire ! L'incertitude domine le risque. L'historicité imprime sa marque. Les contradictions inhérentes à tout compromis social portent les germes de sa crise future. En effet font simultanément problème les objectifs et les instruments des banques centrales, les mutations du statut du travail, la montée des inégalités, les formes paradoxales

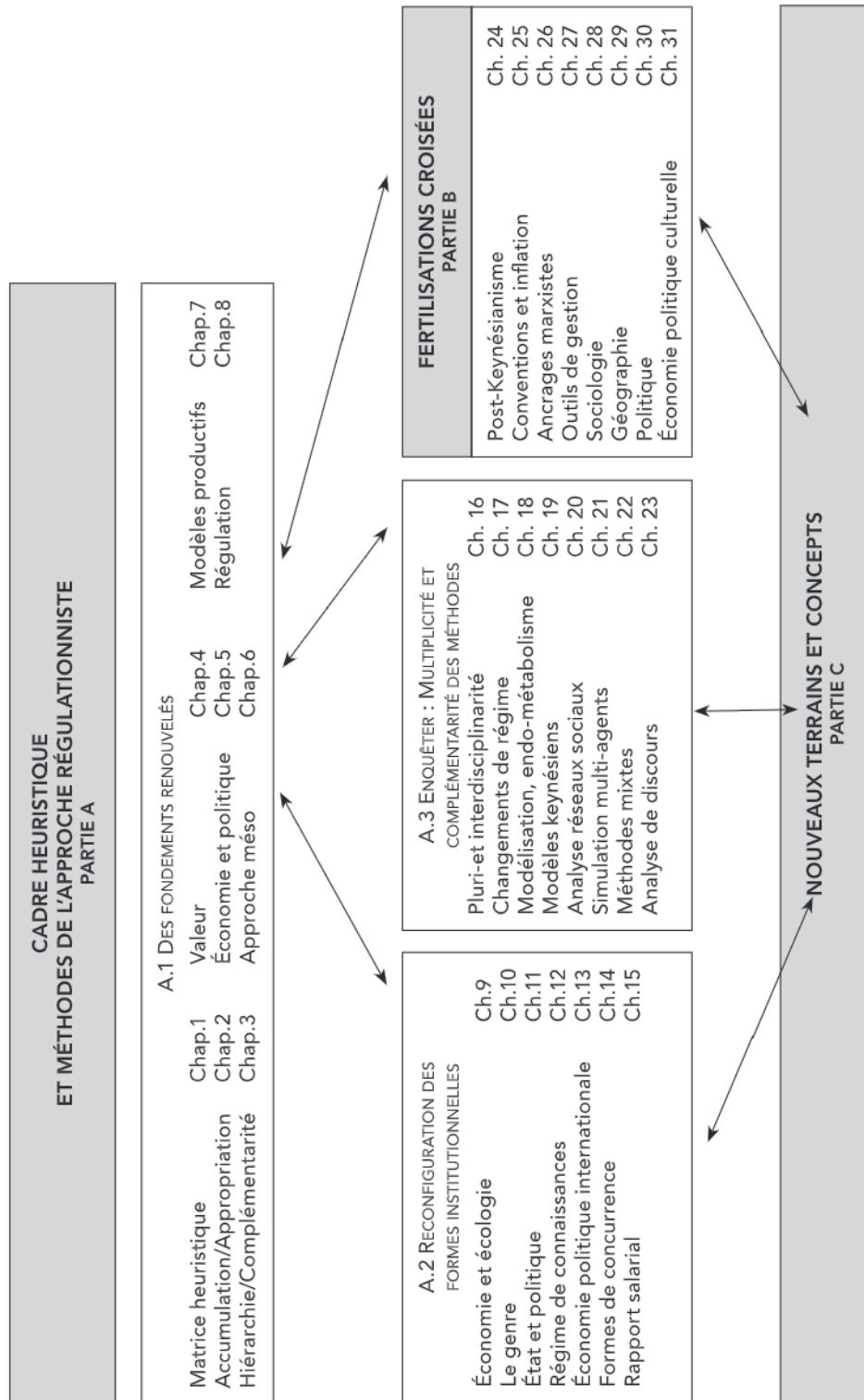
du retour de l'État, au demeurant menacé par la monopolisation de l'information par de puissantes multinationales, sans oublier la très insuffisante prise en compte de l'environnement par les acteurs clé publics et privés ou le retour des pandémies et de guerres de haute intensité que l'on croyait appartenir au passé.

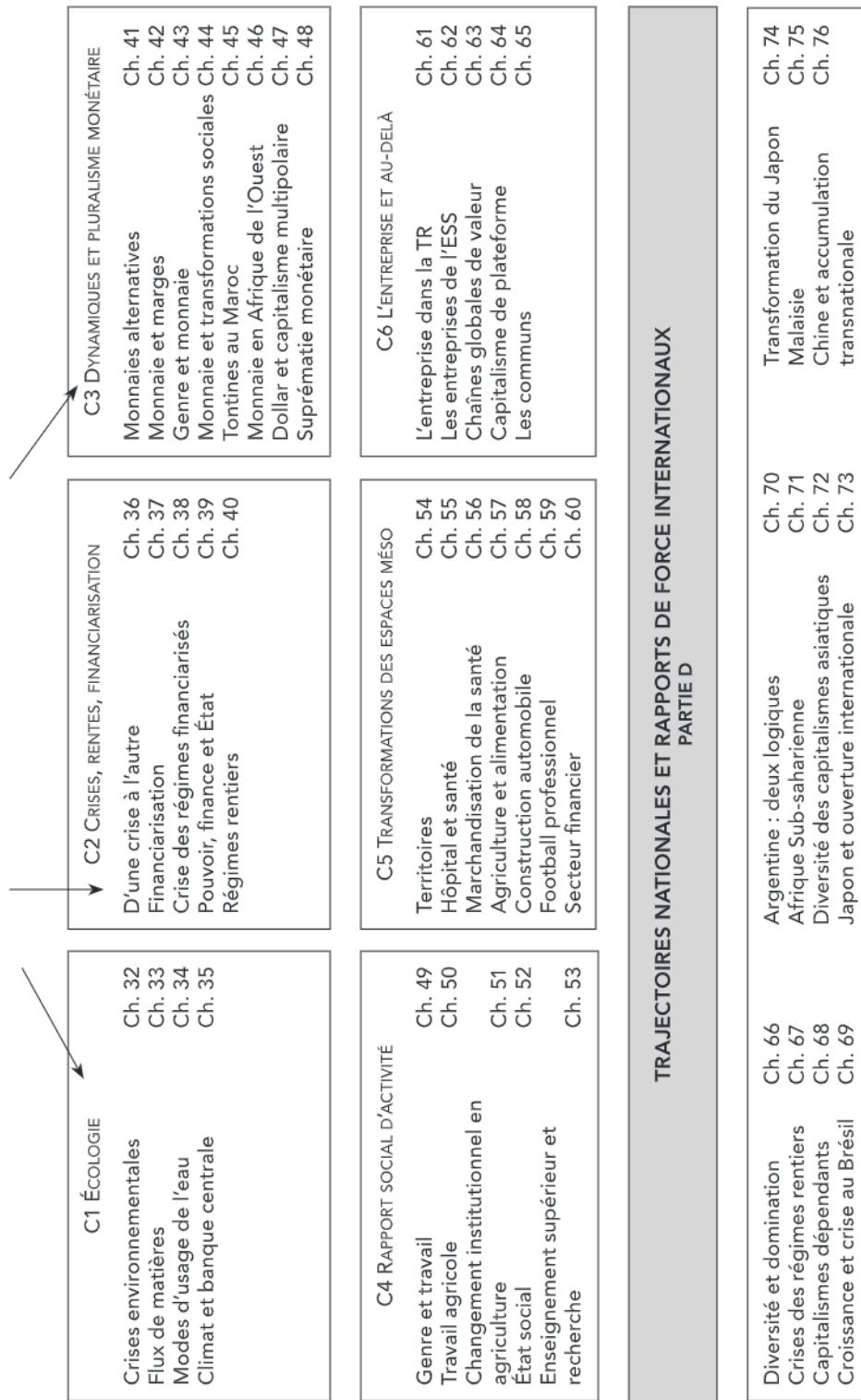
Les concepts et les méthodes élaborés depuis près d'un demi-siècle par la théorie de la régulation la désignent comme une analyse du changement particulièrement affûtée pour saisir la polycrise contemporaine. Souhaitons qu'ils soient mobilisés par diverses équipes de recherche en sciences sociales, économistes inclus.

## Bibliographie

- Aglietta M., 1976, *Régulation et crises du capitalisme. L'expérience des États-Unis*, Calmann-Lévy.
- Amable B., 2005, *Les Cinq Capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Le Seuil.
- Amable B., Palombarini S., 2018, *L'illusion du bloc bourgeois. Alliances sociales et avenir du modèle français*, Raisons d'agir (nouvelle édition actualisée et augmentée).
- Bartoli P., Boulet D., 1990, « Conditions d'une approche en termes de régulation sectorielle. Le cas de la sphère viticole », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, 17, p.7-37.
- Boyer R., Saillard Y. (dir.), 2002, *La théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte (édition 1995 augmentée).
- Boyer R., 2015, *Économie politique des capitalismes*, La Découverte.
- Boyer R. (dir.), 2018, *La Théorie de la régulation au fil du temps : Suivre l'évolution d'un paradigme au gré des transformations des capitalismes contemporains*, Éditions MSHA.
- Bonneuil C., Fressoz J.-B., 2013, *L'Évènement Anthropocène, la Terre, l'histoire et nous*, Le Seuil.
- Chanteau J.-P., Coriat B., Labrousse A., Orsi F. (dir.), 2013, « Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique », *Revue de la régulation*, 14, <https://doi.org/10.4000/regulation.10516>.
- Fressoz J.-B., Locher F., 2020, *Les Révoltes du ciel. Une histoire du changement climatique XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Le Seuil.
- Jarrige F., Vrignon A., 2020, *Face à la puissance. Une histoire des énergies alternatives à l'âge industriel*, La Découverte.
- Jarrige F., Le Roux T., 2017, *La contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel*, Le Seuil.
- Klebaner S., Montalban M., 2020, « Cross-Fertilizations Between Institutional Economics and Economic Sociology: The Case of Regulation Theory and the Sociology of Fields », *Review of Political Economy*, 32(2), p.180-198.
- Lamarche T., Lefèvre C., 2019, « Déployer les études de genre en économie politique », *Revue de la régulation* 25, <https://doi.org/10.4000/regulation.15089>.
- Lipietz A., 1995, « Écologie politique régulationniste ou économie de l'environnement ? », in Boyer R., Saillard Y. (dir.), *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte, p. 350-356.

**Tableau 1 – L'architecture de l'ouvrage**





## Théorie de la régulation

- Magalhães N., Fressoz J.-B., Jarrige F., Le Roux T., Levillain G., Lyautey M., Noblet G., Bonneuil C., 2019, « The Physical Economy of France (1830–2015). The History of a Parasite? », *Eco-logical Economics*, **157**, p.291-300.
- Quenet G., 2014, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?*, Champ Vallon.
- Orsi F., 2013, « Elinor Ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune », *Revue de la régulation*, **14**, <https://doi.org/10.4000/regulation.104716>.
- Palombarini S., 2001, *La rupture du compromis social italien : un essai de macroéconomie politique*, CNRS Editions.
- Rousseau S., Zuindeau B., 2007, « Théorie de la régulation et développement durable », *Revue de la régulation*, **1**, <https://doi.org/10.4000/regulation.1298>.
- Steffen W. *et al.*, 2015, « Planetary Boundaries: Guiding Human Development on a Changing Planet », *Science* **347**(6 223), p.1 259 855-1-10.
- Streeck W., Thelen K., 2005, *Beyond Continuity: Institutional Change in Advanced Political Economies*, University Press Oxford.
- Théret B., 2003, « Institutionnalismes et structuralismes : oppositions, substitutions ou affinités électives ? », *Cahiers d'économie Politique*, **44**, p.51-78.
- Vidal J.-F., 2001, « Birth and Growth of the Regulation School in the French Intellectual Context (1970-1986) », in Labrousse A., J.D. Weisz (eds.), 2001, *Institutional Economics in France and Germany. German Ordoliberalism vs. the French Regulation School*, Springer, p.13-48.